

le 20 avril 2021



## **« Bulletin Municipal »**

### **Réunion du 23 mars 2021 18H30**

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception d'Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE ayant donné procuration à Géraldine VEYER.

#### **I – Compte Administratif 2020 :**



Le compte administratif de l'exercice comptable 2020 est présenté au conseil.

#### **Celui-ci affiche :**

Un déficit d'investissement de - 45.520,69 €

Un excédent de fonctionnement de + 667.063,21 €

**Soit un excédent global de clôture de  
+ 621.542,52 €**

Les dépenses d'investissement réglées en 2020 sont : le solde des études concernant la salle des fêtes, le solde de l'installation des points lumineux basse consommation, la fermeture du parc à jeux d'Ouville, la création d'un compteur électrique à l'entrée du parc d'Hautvillers et l'achat d'une balayeuse.



Concernant cette dernière dépense, la commune est toujours en attente de l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau Picardie Artois qui devrait représenter 50% du montant hors taxes du matériel.

Le Compte Administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

#### **II – Préparation du Budget 2021 :**

Le Budget 2021 sera voté ultérieurement mais plusieurs réflexions sont engagées sur son orientation.

Plusieurs travaux de renouvellement de la couche de surface de la voirie sont proposés par le Maire, notamment la rue Verte, la rue du Bois, la rue Griblette et la rue de l'Hôtel-Dieu.

La modification des îlots de la RD.1001 sera également inscrite au budget, pour un montant de 4.120 € HT.

La rue de l'Eglise fera également l'objet d'un renouvellement de la couche de surface, payé par la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre.



Les subventions aux associations sont également votées. Comme sollicité par les conseillers, chaque association a rempli un dossier de demande de subvention et ces dossiers sont étudiés.

Après en avoir délibéré, les subventions sont attribuées de la façon suivante :

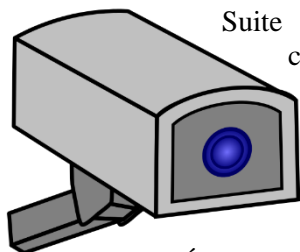
- Comité des Fêtes d'Hautvillers-Ouville : 1.000 €
- Assoc. Sportive d'Hautvillers-Ouville : 1.000 €
- Cyclo-Club d'Hautvillers-Ouville : 500 €
- ACPG-CATM d'Hautvillers-Ouville : 200 €
- Société de Chasse d'Hautvillers-Ouville : 100 €
- Espace Ponthieu-Marquenterre (cinéma Le Cyrano) : 500 €
- "Tous à l'Abordage" (parents d'élèves du RPI) : 200 €
- Association du Vimeu : 100 €
- ADAPEI 80 : 600 €

François DEBUREAUX s'abstient pour le vote de la subvention au club de football ; Jocelyne CAILLET s'abstient sur la subvention au Comité des Fêtes.

Concernant l'Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu (APEV), le conseil municipal décide de ne plus verser de subvention, la commune ne réalisant pas d'opération en partenariat avec elle depuis plusieurs années. Toutefois, les conseillers proposent de rémunérer l'APEV à hauteur des études qu'elle pourrait réaliser si, dans le futur, elle est amenée à collaborer de nouveau avec la commune.

Le remplacement du chauffage de l'église est toujours en prévision, la commune étant toujours en attente de l'accord de la subvention de l'Etat avant de pouvoir engager les travaux.

### **III – Vidéosurveillance :**



Suite aux nombreuses incivilités constatées régulièrement et notamment aux Points d'Apports Volontaires, le Maire propose l'installation de caméras de vidéosurveillance. Des caméras pourraient également être installées au niveau des ateliers communaux, de la mairie et de l'école, ainsi qu'aux entrées de village.

Ces travaux peuvent être en partie financés par le Département à hauteur de 40 à 60% et c'est la Fédération Départementale de l'Energie qui se charge par ailleurs de la mise en place du dossier et de l'organisation de l'installation.

Après accord des conseillers, le Maire se chargera de solliciter les études financières.

### **IV – Emplois CDD :**

Le Maire propose d'embaucher un agent administratif chargé en outre de la relation avec les associations et de la préparation de la brocante (si celle-ci est envisageable cette année), dans le cadre d'un contrat aidé, comme cela a régulièrement été fait par le passé.

La Commune est actuellement en relation avec la Mission Locale Picardie Maritime afin de trouver une personne remplissant les critères pour bénéficier de ce type de contrat. Si un jeune du village répond à cette attente, il sera bien entendu prioritaire.

Par ailleurs, un jeune pourrait également être embauché cet été pour aider les agents communaux.



Ces informations seront relayées dans le prochain bulletin municipal.

### **VI – Informations diverses du Maire :**

Le Maire apporte les informations suivantes aux conseillers :

- Un propriétaire de terres envisagerait l'aménagement d'un lotissement entre la rue Verte et la rue Jacques Mallet. Des négociations de vente sont actuellement en cours.
- Le merlon du chemin d'Ouille a été réalisé et son engazonnement reste à faire.
- L'ex-chemin de remembrement a été rempierré.
- Une traversée de la rue de l'Eglise sera prochainement réalisée afin d'amener une canalisation d'arrivée d'eau dans le parc (canalisation qui sera connectée aux ateliers communaux en cas de besoin).
- La vitesse excessive des véhicules dans le village, aussi bien à Ouville qu'à Hautvillers, a été une nouvelle fois évoquée. Le conseil municipal réfléchit à différentes alternatives possibles pour remédier à ce fléau.
- Concernant la distribution des chocolats aux enfants pour Pâques, l'organisation est modifiée en raison des restrictions dues à l'épidémie de Covid-19, en ce sens que les conseillers distribueront les chocolats en porte-à-porte.

---

## ***Réunion du 15 avril 2021 18H30***

---

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :

-Sylvie MOREL ayant donné procuration à Jean-Claude HUMBLET,  
-Jocelyne CAILLET ayant donné procuration à François DEBUREAUX,  
-Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE ayant donné procuration à Géraldine VEYER.

Absent : Xavier CAILLET.

## I - Budget primitif 2021 :

Le budget 2021 est présenté aux conseillers.

Celui-ci s'équilibre à **1.023.396 €** pour la section de fonctionnement et à **249.221 €** pour la section d'investissement, soit un budget total de **1.272.617 €**.



Les investissements prévus sont la rénovation du chauffage de l'église, pour un montant de 19.500 € (et une subvention de l'état de 12.995 €) ainsi que l'achat de deux défibrillateurs (2.436 € TTC et 1624 € de subvention d'état).

La subvention relative à l'achat de la balayeuse en 2020, d'un montant de 7.990 €, est également en attente et inscrite au budget.

Une enveloppe de 80.000 € est prévue pour des travaux d'investissement de voirie, ainsi que 60.000 € en entretien de chaussée. Ces sommes ne seront pas dépensées en totalité en 2021 mais restent en prévision budgétaire pour les prochaines années.

Concernant le vote des taux des impôts locaux, le conseil municipal décide de reporter les taux de 2020. A ce titre, il est important de préciser qu'à compter de 2021 et dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation, la part départementale du foncier bâti est affectée aux communes. Ainsi, les taxes sur le foncier bâti du Département et de la Commune sont fusionnées en une taxe communale unique, *sans incidence sur le montant à payer par les contribuables*.

En un mot, la part départementale du foncier bâti disparaîtra et sera intégralement intégrée dans la part communale.

Les taux communaux 2021 s'établissent donc de la façon suivante :

- Foncier bâti : 39,48%
- Foncier non bâti : 38,93%

## II – Vidéosurveillance :



Lors de la précédente réunion, avait été abordé le sujet de l'installation d'un système de vidéosurveillance dans la commune.

Une présentation détaillée du système a été faite en mairie par M. Christophe DURIER de

la Fédération Départementale de l'Energie.

L'emplacement des caméras reste à étudier mais elles pourraient être installées dans divers secteurs du village, notamment aux points d'apports volontaires, dans le parc, au terrain de football, au niveau de la mairie et des ateliers municipaux, ainsi qu'aux entrées de village.

Les images, gardées en mémoire pendant 20 jours, seraient consultables par une seule personne, en l'occurrence le Maire, sur du matériel informatique spécialement dédié à la surveillance et dans une pièce indépendante et uniquement accessible au Maire.

L'étude financière reste à établir mais, pour une commune équivalente en besoins, une dépense totale d'environ 70.000 € peut être envisagée, avec une aide financière de la FDE et du Département à hauteur de 60%, ce qui représenterait un reste à charge pour la commune de moins de 28.000 €.

Suite à cette présentation, les conseillers municipaux confirment leur intérêt pour ce système et le maire sera chargé de solliciter les études financières précises auprès de la Fédération Départementale de l'Energie.

## Décès

Bien triste nouvelle pour les anciens joueurs de belotte ou les nostalgiques des roudoudous et des caramels à 1 franc... Arlette BRIET qui tenait le café rue de l'Eglise nous a quittés le 15 avril dernier, dans sa 99<sup>ème</sup> année.

## Quelques rappels de saison...

### TONTE DES PELOUSES ET DES HAIES

**Conformément au règlement préfectoral, la tonte des pelouses est interdite le dimanche, à partir de 12H00.**

Nous vous invitons à respecter cette règle afin de conserver de bonnes relations avec vos voisins...

**Nous vous demandons également d'entretenir régulièrement vos haies, en particulier celles donnant sur la voie publique.**



## Déchetteries communautaires

Du nouveau à partir du 1<sup>er</sup> mai : les poubelles jaunes et vertes seront ramassées hebdomadairement (**le mardi pour la verte et le vendredi pour la jaune**).

Une information sera distribuée prochainement dans les boîtes aux lettres par la Com. de Com.

Par ailleurs, les horaires d'ouverture des déchetteries communautaires sont disponibles sur

[www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

(Rubrique « VIVRE et HABITER » / gestion des déchets)

## Festivités de Pâques

### Concours des décorations de Pâques

Le concours des décorations de Pâques dans les jardins des habitants a remporté un vif succès ; une trentaine de maisons ont participé à l'opération.

La Municipalité et surtout le Comité des Fêtes qui a organisé le concours remercient les enfants du village pour leur participation.

Le jury, composé des enfants de l'école d'Hautvillers-Ouville, a attribué les prix de la façon suivante :

#### Hautvillers :

##### 1<sup>er</sup> prix :

**Léa et Clément LEVEL, 4, rue de la Halle :**



##### **2<sup>ème</sup> prix :**

**Baptiste et Flavie SUEUR, 210, rue de l'Eglise**

##### **3<sup>ème</sup> prix :**

**Emma et Noé COURMONT, 550, rue de l'Eglise**

#### Ouville :

##### 1<sup>er</sup> prix :

**Lahna et Zéline ALLARD, 575, Grande Rue :**



##### **2<sup>ème</sup> prix :**

**Capucine et Elise MOREAUX, 25, rue Bréant**

##### **3<sup>ème</sup> prix :**

**Constance, Soline et Louise LEVEQUE, 100, rue Bréant**



Une distribution d'œufs de Pâques aux enfants de la commune a également été organisée le dimanche de Pâques.

La municipalité tient à remercier la boulangerie « Chez Lucie et Stéphane » pour le geste commercial qu'ils ont bien voulu accorder à la commune, dans le cadre de l'achat des chocolats.